

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 20 juillet 2020, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Introduction et mot de bienvenue

Madame Denise Godin-Dostie a ouvert l'assemblée à 19 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

20-07-7426 Tenue de la séance par voie de visioconférence

Le conseil de la Municipalité des Coteaux siège en séance ordinaire ce 20 juillet 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Mesdames Jocelyne Bishop Ménard et Myriam Sauvé, conseillères, Messieurs François Deschamps, Michel Joly, Dominic Léger et Sylvain Brazeau, conseillers et siégeant sous la présidence de Madame Denise Godin-Dostie, mairesse.

Assiste également à cette séance par visioconférence M. Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 a été renouvelé et que l'état d'urgence est toujours en vigueur;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE le 26 avril 2020 la ministre de la Santé et des Services sociaux a déposé un arrêté ministériel qui modifie les règles sur le terme des séances des organisations municipales. Ce nouveau texte permet de continuer le terme des séances à distance, par visio ou téléconférence en rendant public l'enregistrement vidéo ou audio des délibérations et des prises de décisions.

CONSIDÉRANT QUE le 4 juillet 2020, le gouvernement du Québec a annoncé l'arrêté ministériel concernant les assemblées de conseils municipaux, de séances de consultation et de l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté donne le choix aux organismes municipaux entre un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public), y compris la publication des délibérations;

CONSIDÉRANT QUE le 13 juillet 2020, le gouvernement du Québec a annoncé que l'obligation du port du masque est étendue à l'ensemble des endroits publics fermés à partir du 18 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

.... ADOPTÉE

Approbation des procès-verbaux

20-07-7427 Séance ordinaire du 15 juin 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2020, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier et directeur général.

.... ADOPTÉE

Rapport des comités

Finances et administration

Rapport de la mairesse – Situation de force majeure

Mercredi le 15 juillet, un bris d'aqueduc a été localisé sous le passage à niveau des voies ferrées du réseau principal du Canadien National (CN).

Dès lors, les autorités du CN ont mis en place une série de directives afin de sécuriser le passage des trains :

- Abaissement de la vitesse des trains à 15 km/h
- Mise à l'arrêt complet de la distribution de l'eau de la conduite en cause
- Fermeture du passage à niveau à tous les véhicules

La Municipalité a dû s'ajuster à cette situation exceptionnelle. Ces actions ont entraîné des dépenses importantes afin de rétablir rapidement le service de distribution d'eau potable et la réouverture à la circulation du tronçon de la rue Sauvé, le tout en assurant la sécurité de la population.

Je vous informe qu'à titre de mairesse, je me suis prévalu des dispositions du Code municipal du Québec dans cette situation. Les dispositions de l'article 937 du Code municipal prévoient notamment :

« Dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux le chef du conseil peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation ».

Conséquemment, je vous informe que j'ai autorisé les actions suivantes dans les circonstances : (montants finaux à déterminer)

- Mandat confié à « Shellex Groupe Conseil », une firme d'ingénieurs-conseils ayant une place d'affaire à Salaberry-de-Valleyfield, pour proposer les options à court et à moyen terme.
- Confier un contrat à l'entreprise « Dassyloi », de Salaberry-de-Valleyfield, pour mettre en place un réseau de distribution d'eau potable temporaire afin de rétablir le service.
- Requérir les services d'un camion-citerne de l'entreprise « L'Eau-Thentique Transport Inc. », de Mirabel, pour fournir de l'eau potable durant la mise en place d'un réseau de distribution temporaire.
- Autoriser la mise en place de toutes les actions nécessaires requises par le CN et le Ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de permettre l'accès des véhicules au passage à niveau et la réouverture du tronçon de la rue Sauvé.

Le service de distribution de l'eau a été rétabli jeudi le 16 juillet et la réouverture du passage à niveau a eu lieu vendredi le 17 juillet.

Ces deux services étant rétablis, la Municipalité poursuit maintenant des démarches pour mettre en place la solution permanente afin de remplacer le réseau temporaire de distribution de l'eau.

Les options seront étudiées avec les ingénieurs-conseils, les autorités gouvernementales ainsi qu'avec les représentants du CN, afin d'obtenir rapidement les autorisations nécessaires :

- Autorisation de procéder à un emprunt pour le financement de ces travaux majeurs.
- Obtenir une approbation de ces dépenses aux programmes de subventions du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Je suis pleinement consciente que les événements de la semaine dernière ont causé une multitude d'inconvénients importants et désagréables aux citoyens touchés.

Les représentants du CN ont ordonné certaines mesures drastiques notamment la fermeture complète de l'alimentation en eau et la fermeture complète de l'accès au passage à niveau. Ces mesures avaient comme principal but d'assurer la sécurité de la population en voulant éviter la possibilité d'un déraillement de train, considérant que la fuite d'eau sous le passage à niveau aurait pu compromettre la stabilité des voies ferrées. La Municipalité s'est jointe aux représentants du CN ainsi qu'à ceux du MTQ pour assurer la sécurité de tous.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration et soyez assuré que la Municipalité déploiera tous les efforts pour mettre en place les solutions retenues.

Denise Godin-Dostie
Mairesse
Le 20 juillet 2020.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Service incendie et sécurité publique

Aucun sujet à discuter.

Transport & Travaux publics

20-07-7428 Demande d'implantation d'un arrêt à l'intersection de la rue des Plaines et de la rue Adrien-Rouleau

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande déposée au bureau de la municipalité concernant l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection de la rue des Plaines et de la rue Adrien-Rouleau afin de faire ralentir la vitesse des véhicules circulant à cet endroit.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander au service de la voirie de procéder à l'installation d'un panneau d'arrêt à l'intersection de la rue des Plaines et de la rue Adrien-Rouleau, ceci après un mois d'affichage d'une pancarte d'avis d'entrée en vigueur pour aviser les automobilistes de cette nouvelle signalisation

... ADOPTÉE ...

20-07-7429 Demande d'un nouveau feu de circulation sur la route 338

CONSIDÉRANT QUE la route 338 est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT l'augmentation importante et continue de la circulation des véhicules sur la route 338;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu de plus en plus difficile d'emprunter la route 338 à cause du flot incessant de véhicules sur les deux voies de circulation de la route 338;

CONSIDÉRANT QU'il est extrêmement difficile et dangereux pour les piétons de traverser la route 338;

CONSIDÉRANT QUE sur une distance de 1,3 km, les usagers de la route traversent 11 intersections sur la route 338, entre les deux feux de circulation existants;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'agir avant que ne survienne des accidents entraînant des blessures graves et des décès;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De demander au Ministère des Transports du Québec de procéder à l'aménagement d'un feu de circulation à l'intersection de la route 338 et de la rue des Saules afin de créer des pauses dans le flot de circulation qui permettraient aux usagers de la route (automobilistes, camionneurs, cyclistes et piétons) de pouvoir s'engager en toute sécurité sur la route 338 ou de traverser cette route.

... ADOPTÉE ...

Aqueduc et égout

20-07-7430 Prolongement de la rue des Saules – Programme d'exploitation et d'entretien du réseau d'égout pluvial

CONSIDÉRANT QUE des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sont projetés sur le lot 6 294 681 (rue des Saules);

**IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la Municipalité adopte le programme suivant d'exploitation et d'entretien du réseau d'égout pluvial du projet et prépare un registre d'entretien complet :

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Activité	Description	Fréquence annuel
Inspection visuelle des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> • Un(1) regard • 22 puisards • 401 m. de noues engazonnés • Une (1) sortie vers le cours d'eau • Un (1) régulateur de débit 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} année après chaque événement pluvieux majeur. Par la suite 2 fois par année (au printemps après la fonte de neige et à l'automne)
Déneigement en bordure des noues	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'accotement de la chaussée dégagée 	<ul style="list-style-type: none"> • Après chaque tempête de neige nécessitant du déneigement
Nettoyage des noues	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever les débris et déchets • Coupe de gazon de façon régulière • Interdiction de fertilisant, pesticide et herbicide 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement des débris deux fois (au printemps et à l'automne) au besoin • Coupe du gazon – 1 fois aux deux semaines ou au mois
<p><u>Registre d'entretien :</u></p> <p>Un registre d'entretien complet doit être préparé. Toutes les interventions ou inspection effectuées sur les différentes composantes du système de drainage (incluant la date, le type et la nature de l'intervention) devront y être compilées. Les données compilées lors de la 1^{ère} année d'exploitation pourraient permettre d'ajuster le programme d'entretien pour les années subséquentes.</p>		

....ADOPTÉE....

Loisirs, sport et culture – Bibliothèque

Aucun sujet à discuter.

Terrains, bâtisses et équipements

20-07-7431 Usine de filtration – Remplacement du système de chauffage

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieurs conseil « Synthèse consultant inc. » a déposé l'étude « Méthodologie de chauffage pour l'usine de filtration d'eau potable portant le numéro de dossier 2016-083 »;

CONSIDÉRANT QUE l'une des options soumises est l'installation d'une nouvelle unité de ventilation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenue deux (2) offres pour fournir et installer un ventilateur avec serpentin électrique, un conduit d'alimentation et un panneau de contrôle afin de remplacer le système de chauffage :

- | | | | |
|---|------------------------|-------------------------------------|-------------|
| - | 1 ^{ère} offre | Ferblanterie Formair de Valleyfield | 18 600.00\$ |
| - | 2 ^e offre | Stevac inc. | 20 832.00\$ |

Les montants n'incluent pas les taxes fédérale et provinciale.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter l'offre de l'entreprise « Ferblanterie Formair » et de confier le contrat au montant de 18 600.00\$ plus les taxes applicables le tout conformément à l'offre numéro 2020110 datée du 10 février 2020

.... ADOPTÉE

20-07-7432 Disposition d'un terrain excédentaire – Terrain vacant rue Rémillard

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'évaluation de la firme « Trudel, Montcalm, Mercier, évaluateurs agréés inc. » d'un terrain vacant sur la rue Rémillard, appartenant à la Municipalité des Coteaux. Le rapport porte le numéro V-41133 et est daté du 8 juin 2020.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a reçu une demande de l'entreprise inscrite au registraire des entreprises sous le nom de « 9251-4595 Québec inc. » pour acquérir le lot 1 686 843 appartenant à la Municipalité des Coteaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise projette de construire quatre (4) bâtiments résidentiels de trois (3) logements chacun sur le lot adjacent portant le numéro 1 688 876;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2020, l'entreprise a déposé la somme de 1 724.63\$ afin de démontrer son intérêt manifeste pour l'acquisition du terrain vacant, somme qui serait applicable sur le montant de vente entre la Municipalité des Coteaux et l'entreprise et somme qui serait conservée par la Municipalité des Coteaux si la vente n'est pas conclue;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que ce terrain est excédentaire aux besoins de la Municipalité des Coteaux et que la vente pour la poursuite du projet déposé serait plus avantageuse pour les contribuables de la Municipalité;

**EM CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Myriam Sauvé,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'informer l'entreprise 9251-4595 Québec inc. que la Municipalité des Coteaux est consentante à vendre le lot 1 686 843 du cadastre du Québec au montant de la valeur marchande déterminée par la firme « Trudel, Montcalm, Mercier, évaluateurs agréés inc. » soit 32 000\$ plus les taxes applicables.

La vente est consentie avec les conditions particulières suivantes :

- Prendre le terrain dans son état actuel ;
- Assumer tous les frais reliés à la transaction ;
- Le dépôt versé le 20 avril 2020 au montant de 1 724.63 sera conservé jusqu'au début de la construction d'un bâtiment résidentiel de trois (3) logements sur le lot vendu, raison invoquée lors de la demande de l'entreprise pour acquérir le lot.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

.... **ADOPTÉE**

20-07-7433 Acquisition de tables de ping-pong extérieur

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de l'entreprise « Simax », de Repentigny pour la fourniture de deux (2) tables de ping-pong extérieures en béton. L'offre numéro 520070701, datée du 7 juillet 2020 est au montant de 8 853.08\$ (taxes incluses).

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Joly,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter l'offre de fourniture au montant de 8 853.08 pour deux (2) tables de ping-pong. Les tables seront installées au parc Audrey et au parc Adrien-Rouleau.

.... **ADOPTÉE**

Étude de projets et relations publiques

Aucun sujet à discuter

Ressources humaines

20-07-7434 Lettre d'entente #5 concernant les directives temporaires découlant de la pandémie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux a signé le 25 mars 2020 une lettre d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3786 relative aux mesures temporaires découlant de la pandémie, le tout conformément à la résolution numéro 20-04-7389 adoptée lors de la session ordinaire du 20 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE le contexte a évolué au courant des dernières semaines et que le retour à la situation normale se poursuit graduellement depuis;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu avec les représentants syndicaux afin de mettre fins aux mesures temporaires découlant de la pandémie et qu'il y a lieu de remettre en vigueur la convention collective intégralement;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Dominic Léger,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

De mettre fin aux dispositions incluses à la lettre d'entente #5 « Mesures temporaires découlant de la pandémie Covid-19 » et d'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3786 tous les documents nécessaires afin de mettre fin aux dispositions de la lettre d'entente signée le 25 mars 2020

... ADOPTÉE ...

20-07-7435 Lettre d'entente #6 concernant l'horaire temporaire de la technicienne en documentation

CONSIDÉRANT QUE la technicienne en documentation a demandé de bénéficier d'un horaire d'été semblable aux employés de bureau;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective en vigueur ne contient pas de disposition particulière pour la technicienne en documentation en ce qui a trait à un horaire de travail distinct pour la période d'été;

CONSIDÉRANT QUE les représentants syndicaux ont rencontré les dirigeants de la municipalité pour discuter d'une entente afin de modifier la convention collective dans le but d'y insérer une disposition spécifique d'horaire d'été pour la technicienne en documentation;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire d'été proposé par le syndicat n'aura aucune incidence sur les heures actuelles d'ouverture de la bibliothèque aux usagers;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter la demande et d'accorder un horaire de travail spécifique pour la période d'été à la technicienne en documentation conformément au projet déposé.

Le conseil municipal tient à spécifier que cette décision se veut un accommodement à la demande de l'employé et qu'il n'y a aucun acquis pour les années subséquentes. La municipalité conserve son droit de gestion relativement aux heures d'ouverture de la bibliothèque au public et qu'advenant des modifications de ces heures d'ouverture, l'horaire d'été accordé pourra être remis en question.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

... ADOPTÉE ...

20-07-7436 Poste de technicien en loisir

CONSIDÉRANT le départ récent à la retraite d'une des employées du service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est d'avis de modifier la structure organisationnelle au niveau du services des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont actuellement en cours avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3786, afin de préciser les détails des conditions de travail;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

De préparer une offre d'emploi pour un technicien en loisir.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce nouveau poste est créé avec les caractéristiques suivantes :

- Poste syndiqué permanent de 35 heures par semaine ;
- Superviseur immédiat – directrice des loisirs ;
- Les responsabilités techniques, les exigences et les compétences recherchées sont plus amplement décrits au document descriptif du poste « Technicien en loisir ».

... ADOPTÉE ...

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

20-07-7437 Lettre d'entente concernant l'article 19.01 de la convention collective relative aux vacances annuelles

CONSIDÉRANT QUE la convention collective entre la Municipalité des Coteaux et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3786 a été signée le 5 novembre 2019 et couvre la période de 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans l'article 9 concernant les vacances;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent corriger cette erreur;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent reproduire les dispositions concernant les vacances (article 19.01) qui apparaissent à la lettre d'entente qui avait été convenue et signée entre les parties le 22 septembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : François Deschamps,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

D'accepter de corriger l'erreur et de reproduire les dispositions apparaissant à la lettre d'entente signée le 22 septembre 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

.... **ADOPTÉE**

Urbanisme

20-07-7438 PIIA 2020-07 – 131, route 338 – Travaux de réaménagement extérieur

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2020-07 concernant le 131, route 338 afin de :

- Permettre la rénovation du bâtiment existant : remplacement des fenêtres de couleur noire, revêtement extérieur en pierre de couleur charcoal et canexel gris. Le tout selon le plan soumis et préparé en juillet 2020 par Albert Daoust.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020, résolution numéro 20-07-909 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Sylvain Brazeau,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA numéro 2020-07, soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

.... **ADOPTÉE**

20-07-7439 PIIA 2020-08 – 23, rue Lac – Travaux de rénovation extérieur

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de PIIA numéro 2020-08 concernant le 23, rue du Lac afin de :

- Permettre la rénovation du bâtiment existant : remplacement des fenêtres de couleur noire, revêtement extérieur de couleur blanche, toiture en tôle de couleur noire. Agrandissement de la véranda selon les plans et esquisses soumises.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme du 13 juillet 2020, résolution numéro 20-07-910 informant que la demande devrait être acceptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Sauvé,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la demande de PIIA numéro 2020-08, soit acceptée pour la raison suivante :

- Le projet répond aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

.... **ADOPTÉE**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX**

Rapport des sous-comités

Régie d'assainissement des Coteaux – Procès-verbal du 8 juillet 2020

Madame Jocelyne Bishop Ménard fait rapport des décisions prises lors de la rencontre du 8 juillet 2020.

Correspondance

DATE	EXPÉDITEUR	SUJET
19-06-2020	Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable
08-07-2020	Ville de Salaberry-de-Valleyfield	Adoption du règlement 148-08 concernant le plan d'urbanisme
09-07-2020	Pêches et Océans Canada	Quai municipal
21-05-2020	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Règlement de contrôle intérimaire
30-06-2020	Claude DeBellefeuille	Investissements annoncés par le Canadian national
23-06-2020	Municipalité de Saint-Zotique	Autorisation de paiement – Billet à ordre – Régie incendie

Rapport financier

20-07-7440 Liste de chèques au 20 juillet 2020

**IL EST PROPOSÉ PAR : Dominic Léger,
APPUYÉ PAR : Michel Joly,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que les chèques portant les numéros 22261 à 22321 soient approuvés, pour un montant de 193 683.19 \$, les salaires pour les périodes 13 et 14 au montant de 65 649.96 \$ ainsi que les paiements électroniques au montant de 70 205.97 \$ pour un total de 329 539.12 \$ conformément à la liste présentée aux membres du conseil.

.... **ADOPTÉE**

Points discutés aux réunions préparatoires

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des sujets qui ont été abordés lors de la réunion de travail qui a été tenue le 13 juillet 2020.

Période de questions

Aucune question, séance tenue en visioconférence.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

20-07-7441 Levée de la séance régulière du 20 juillet 2020

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Brazeau,
APPUYÉ PAR : Jocelyne Bishop Ménard,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Que la séance ordinaire du 20 juillet 2020 soit levée à 20h05.

.... **ADOPTÉE**

Denise Godin-Dostie,
Mairesse

Claude Madore
Secrétaire-trésorier et directeur général